



## Au Conseil d'Etat du canton de Vaud

**Interpellation : Haras national d'Avenches, soixante places de travail et la responsabilité de la génétique de la dernière race chevaline indigène menacée !**

### Développement :

Le Conseil fédéral n'entend plus verser une contribution annuelle de 7 millions de francs en faveur de l'exploitation du Haras fédéral situé à Avenches. Si cette décision devait se confirmer, elle annoncerait la fin du dernier pôle d'excellence en faveur de cette race. Ce centre voué à la promotion de la race du cheval des Franches-Montagnes, dernière race indigène de notre pays, disparaîtrait.

Autrefois cheval de trait, cette race s'est allégée, elle est aujourd'hui à même d'offrir une alternative à d'autres races dans les loisirs équestres. Dans notre pays ce sont plus de 200'000 personnes qui pratiquent les loisirs équestres.

La race du cheval des Franches-Montagnes compte moins de 25'000 unités et le haras fédéral joue un rôle primordial dans la gestion de la reproduction de la race des chevaux des Franches-Montagnes. En effet le centre possède plus du tiers des étalons reproducteurs de notre pays. Sur l'année ce sont, dans notre pays, quelques 4'000 juments qui sont saillies.

Voici quelques années, le rapprochement avec l'Agroscope de Liebefeld-Posieux semblait répondre aux attentes des autorités fédérales et assurer l'avenir du domaine de 7 hectares abritant les bâtiments du Haras fédéral, situé à quelques mètres de l'Institut équestre national d'Avenches. Aujourd'hui il semble que les mesures financières successives prises ces dernières années ne suffisent plus à pérenniser cette institution qui lie culturellement notre pays à la dernière race chevaline indigène depuis 1899.

### Questions au Conseil d'Etat :

1. Le Conseil d'Etat a-t-il connaissance des intentions de la Confédération concernant l'avenir et la pérennité du Haras national d'Avenches ?
2. Les cantons, le canton de Vaud en particulier, qui compte un important syndicat chevalin de la race des Franches-Montagnes, participent-ils à la gouvernance du Haras fédéral d'Avenches ?
3. S'il se confirme, le retrait financier de la participation de la Confédération aurait pour incidence la fermeture probable du Haras, un plan social est-il prévu pour les collaborateurs ?
4. Qu'advierait-il du patrimoine génétique, les soixante étalons reproducteurs, appartenant à la Confédération si la participation de la Confédération devait s'éteindre ?
5. Notre Gouvernement entend-il prendre mots avec les autres cantons qui sont directement concernés par cette décision au besoin pour mettre en œuvre une stratégie permettant le maintien de ce patrimoine culturel de notre pays. ?

Oulens-sur-lucens, le 2 mars 2010

Rey-Marion Alette, députée

Pour le groupe MDC. A. Rey

Sébastien Anselme